



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEVENIR INGÉNIEUR DPE-VAE

*Vous exercez une **Fonction normalement confiée à un Ingénieur**
depuis au moins 5 ans !*

***Postulez au Titre d'Ingénieur de Spécialité Diplômé Par l'Etat,
sans quitter votre emploi, sans revenir à l'Ecole***

sur un cursus moyen de 18 mois.

Ce titre, délivré par le MESRI :

- Est dûment reconnu par la CTI ;*
- Confère le grade de « Master » (Bac + 5) ;*
- Permet d'accéder au titre EUR 'Ingénieur, à un Mastère de Spécialité, voire un Doctorat ;*
- Permet d'adhérer à l'IESF.*

*Notre ECOLE est **habilitée DPE** par le **MESRI**
(Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
à organiser les épreuves ou vous orientera vers une VAE.*

Liste des Ecoles et Spécialités DPE :

voir Annexe publication JORF n°168 ou

*[https://www.dropbox.com/s/ry6enolit9avgkx/20190913 Ecoles
-vs-Specialites DPE.xlsx?dl=0](https://www.dropbox.com/s/ry6enolit9avgkx/20190913_Ecoles-vs-Specialites_DPE.xlsx?dl=0)*

Vous êtes intéressé !

**Contactez notre Service Formation Continue
ou visitez l'URL du MESRI.**

**Inscriptions pour la session d'examen 2019-2020 :
du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019**

*Formulaire de candidature IDPE cerfa n° 11754*03 disponible sur le site du MESRI*